L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 AOUT 1888. 61me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 3 AOUT 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par P. Ad. Fortier Constable de la Deuxième Cour de Cité—Au No 142 rue Royale, entre St Pierre et Toulouse—Un lot de meubles de maison.

Le monopole des toiles d'emballage.

Monopole—partout et toujours monopole: telle est la perspective où en est réduite l'humanité, dans la sphère économique, ici comme ailleurs, peut-être même plus qu'ailleurs: et cela, non par la violation préméditée des droits des uns par les autres; non par la violence, par l'usurpation, mais uniquement par le jeu naturel de la liberté livrée à elle-même, sans une règle supérieure pour contrebalancer ses excès, sans autorité extérieure pour réprimer ses abus, pour protéger le faible contre les empiètements du fort.

Dans quelqu'ordre d'idées ou de faits qu'elle s'exerce, la liberté, poussée à outrance, va invariablement, d'abord, verser dans l'ornière de l'anarchie, où elle ne se traîne qu'un moment, pour aller s'abîmer, bientôt après, dans le despotisme, sous quelqu'une des innombrables formes qu'il peut revêtir dans la société.

Jamais, en aucun pays, cette loi fatale ne s'est manifestée et développée avec tant de puissance qu'aux Etats-Unis; jamais elle ne s'est montrée plus subtile, plus protéiforme. Le monopole, vous le trouvez partout, chez nous, dans le monde économique. Aucune industrie, aucun commerce ne lui échappent. Ce n'est qu'à force d'activité, d'ingéniosité, que les producteurs et les travailleurs parviennent à s'en débarrasser, quand, toutefois, ils y réussissent—ce qui arrive rarement, quatre-vingt dix-neuf fois sur cent, il faut que la loi intervienne, afin de mettre le holà et de rétablir l'ordre dans la situation.

Pendant assez longtemps, on a cru que l'agriculture pourrait se soustraire à cette influence malfaisante du monopole, de ce que certains américains ont, par le plus odieux abus du langage, décoré du titre de "trusts;" c'était une erreur, et c'est là, surtout, que, dans les temps modernes, se sont opérés les plus monstrueux accaparements. Il n'est, peut-être, plus, aujourd'hui, un seul produit du sol à l'abri des monopoleurs qui, forts des millions qu'ils sont à même de jeter sur le marché, s'emparent des grains ou des produits industriels, faisant, à leur fantaisie, la hausse et la baisse et maintenant la marchandise à un prix rémunérateur, tout à la fois, pour le producteur et le consommateur.

On sait quel énorme revenu donne, à l'Union, l'industrie cotonnière; c'est cette production qui a fait, longtemps, vivre la République américaine et lui a permis de maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Il était impossible que le monopole n'y fourrât pas la main, pour en accaparer presque tous les bénéfices, au détriment de l'Etat et des particuliers; c'est ce qu'il a fait, depuis longues années, sans qu'on ait encore pu arrêter ses envahissements. Après les spéculations sur le textile, sont venues celles sur les attaches en fer; nous en sommes, à cette heure, aux toiles d'emballage, objet d'une aussi grande nécessité que le coton lui-même, puisque le planteur ne peut se dispenser de couvrir son produit, qui, autrement, supporterait d'incalculables déchets.

Depuis quelque temps, la toile d'emballage, montait, montait sans cesse, bien que l'on sût que cette production, loin diminuer, ne faisait qu'augmenter, tous les jours. On ne s'expliquait pas clairement la cause de cette hausse constante; on vient de la découvrir. Deux ou trois maisons se sont coalisées pour accaparer l'article.

Il y a quelques mois à peine, les prix étaient encore sortables et les producteurs pouvaient vivre de la vente de leur produit. Actuellement, la vaste a haussé de quatre cents. Le dernier coup de main des monopoleurs ne date que de quelques jours; à la veille de la cueillette et des expéditions qui vont commencer, ils ont forcé une hausse subite de un cent et quart. La situation devient très alarmante. Comment un planteur peut-il vendre son coton à un prix raisonnable, s'il est obligé de payer sa toile d'emballage quatre cents de plus que jadis?

Il n'y a pas à s'illusionner sur la situation; la lutte semble à peu près impossible, puisque la toile est entre les mains de spéculateurs qui ne la céderont qu'aux prix qu'ils voudront bien imposer. Tous les producteurs de sel, de grains, de textiles, sont obligés de l'acheter à tout prix, puisqu'ils ne peuvent se passer de l'emballage.

Il ne leur reste qu'un moyen de sortir de cette affreuse impasse: c'est de cultiver, pour leur propre compte, la matière première de la jute, la ramie; c'est de fabriquer, eux-mêmes, la toile dont ils font un si grand et si indispensable usage. Depuis trois ans, l'ABEILLE conseille l'introduction de cette industrie parmi nous; plus que jamais, elle y insiste. Le nouveau monopole dont sont victimes nos planteurs et nos fermiers, leur impose le devoir d'adopter cette conduite; c'est le seul moyen qui s'offre à eux d'échapper aux étreintes des accapareurs.

Quand, à plusieurs reprises, la Presse de la Louisiane réclamait la production de la jute, de la ramie, et l'établissement de filatures de ces deux textiles, elle n'avait en vue que la variété des cultures et la possibilité de se procurer la toile d'emballage à bas prix; elle ne songeait pas aux accaparements dont nous sommes témoins. Si on l'avait écoutée, si l'on avait suivi ses avis, la crise serait facilement évitée; la spéculation se fût, probablement, abstenue; elle n'avait qu'à perdre à ce jeu, qui devenait dangereux pour elle, puisque le Sud était, désormais, indépendant et pouvait se passer d'elle. On a commis une double faute, bien évidente, à l'heure qu'il est; il s'agit de la réparer le plus tôt et le mieux possible. Que l'on se mette donc enfin à l'œuvre, sans attendre que la situation, déjà mauvaise, empire. Il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même. Jamais proverbe n'a été plus tristement confirmé par les événements. La leçon profitera-t-elle, cette fois? Nous l'espérons.

Ce qu'il en va coûter à nos Etats cotonniers, pour avoir tant tergiversé, pour avoir manqué de prévoyance, Dieu seul le sait. Prenons, au moins, des mesures efficaces pour prévenir le retour de pareilles calamités. L'indépendance est le premier des biens—dans le monde économique autant, sinon plus, que dans le monde politique.

Les pilules d'Ayer sont à la tête de tous les apéritifs et de tous les purgatifs. Leur action est douce, pénétrante et complète.

LE PRINCE VICTOR.—Il est entré le 18 juillet, dans sa vingt-septième année. A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, de nombreux télégrammes sont partis, de France et d'Italie, à l'adresse du prince à Bruxelles.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St. Tammany, du 28 juillet:

Les restes de feu le Dr E. B. Randolph, maire de Covington, pendant de nombreuses années, et de sa femme, ont été entourés d'une clôture élégante en fer, et d'élégants petits monuments en granit indiquent la place où ils reposent. M. Jas Hosmer s'était chargé de recueillir les fonds nécessaires; il a obtenu plus que le montant suffisant, comme on le verra par la liste suivante:

J. R. Hosmer, $10 00; W. F. Hosmer, $10 00; Jules Péchon, $10 00; Ernest Domergue, $6 00; J. Cahier, $5 00; W. B. Cook, $5 00; Emile Frederick, $5 00; H. J. Smith, $5 00; E. A. Guyol, $5 00; C. Brakenridge, $5 00; J. M. Thompson, $5 00; Chas. Heintz, $5 00; Ed Bossier, $5 00; Wm Kennedy, $5 00; Frank Pippo, $5 00; Victor Planche, $5 00; Paul Dulion, $2 50; H. H. Smith, $2 50; Ed Doyle, $2 50; N. S. Harlan, $2 50; Wm Davenport, $2 50; H. T. G. Weaver, $2 50; Mrs Chas Keller, J. M. Gieson, 2 50—Total, $116 00.

Payé à M. Edwin T. Kursheedt, pour la clôture et les dalles, $100.

Salaire de l'ouvrier chargé de la main d'œuvre, $13,95.—Total des dépenses, $113,95.

En caisse $2,05.

—Décédé, Wm R. Martin, au Bayou Lacombe, le 11 courant; né le 22 janvier 1820, à la Nouvelle Orléans.

Le *Commercial*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 28 juillet:

Notre visite à la paroisse Cameron, la semaine dernière, a été extrêmement agréable. Nous n'avons pas à faire valoir les qualités hospitalières des habitants de cette paroisse, et nous passons sous silence beaucoup de noms qu'il nous faudrait citer. Quelques mots seulement sur les ressources du pays:

Nous avons remarqué, sur les visages des habitants, une véritable satisfaction de leur situation, un sentiment de bien-être qui perçait partout et dans tout, et nous le concevons; ils possèdent de magnifiques bestiaux, ils ont une contrée extrêmement salubre et un sol on ne peut plus productif. Les orangeries y poussant rapidement; dans deux ans, elles seront en plein rapport.

Il y a, à Leesburg, une industrie qui prospère et grandit, tous les jours: la pêche du poisson rouge. Nous avons vu, en une seule fois, en retirer de l'eau, 1500 livres; c'est presque une pêche miraculeuse. Aussi, le jour où le chemin de fer du Kansas City, Watkins et Golfe sera achevé, il y aura une source de gros bénéfices pour la paroisse et pour la nôtre.

Nous avons beaucoup admiré le magnifique clos de M. Geo. Wakefield, qui avait été sérieusement endommagé, mais dont les arbres ont parfaitement repris. M. Wakefield a beaucoup de fruits, de belle et bonne qualité.

L'*Advertiser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 28 juillet:

Le temps a été très beau et très agréable, cette semaine. Les récoltes ont fait d'énormes progrès, mais il y a des gens qui ne sont jamais contents; quelques-uns se plaignent de la poussière des chemins.

On nous a, mardi dernier, présenté un superbe spécimen de coton cultivé sur la ferme de Louis Andrus, homme de couleur, juste à l'est de notre localité. M. Andrus doit commencer la cueillette, dans le courant de la semaine prochaine.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 28 juillet:

La température a été, durant la semaine qui vient de s'écouler, chaude et sèche. Nos chemins sont en meilleur état, mais, en certains endroits, on trouve encore de grandes flaques d'eau qui les submergent.

—La récolte des melons, qui est toujours abondante, ici, a presque complètement manqué, cette année. Cela vient des pluies qui les ont submergés.

Le *Meridional*, Abbeville, paroisse Vermillion, du 28 juillet:

La récolte de maïs sera abondante, cette année, mais celles des fruits sera pauvre, par suite de l'excessive humidité.

—Il n'est, partout, question que d'améliorations à Abbeville. On construit de tous les côtés.

—Nous voudrions voir nos fermiers s'adonner à la culture des foins. C'est une récolte qui rapporte; on a toujours tort de la négliger.

Par suite de l'abondance probable du sucre, du coton, du riz, du maïs, dans notre paroisse, nos marchands se préparent à de grandes affaires.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 28 juillet:

Bien que juillet, cette année, ait été terriblement chaud, rafraîchi de temps en temps par des orages et des ondées bienfaisantes, il ne nous convient pas de trop murmurer contre les moustiques, et nous nous plaisons à constater que la récolte est volontiers belle en nos champs de riz, de maïs et de cannes à sucre.

Le riz est généralement superbe. Il blondit, jaunit et commence à tomber sous la faucille ou la faucheuse. Car la faucheuse du progrès remplace ou va remplacer la faucille des vieux temps. Les Druides s'en vont.

Le maïs, tard semé, a l'épi plein et gros. Nos habitants, de plus en plus sages, comprenant qu'on n'est point libre quand on est tributaire, l'ont semé à pleine mains pour tous les besoins de la ferme et de la maison.

Quant à la canne à sucre, désaltérée à souhait et selon sa nature de roseau, elle est bien fournie, en bonne santé et richement verte. Elle pousse vigoureusement. Plus d'un l'a déjà sucée et trouvée douce.

Or, si rien de fâcheux ne nous vient des éléments et des hommes, nous n'aurons, espérons le, qu'à bénir Dieu. Mais les hommes, quelquefois, sont plus fâcheux que les éléments. Aussi importe-t-il que nous soyons prévoyants et sages.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 28 juillet:

Nous avons eu, cette semaine, à Thibodaux, la distribution des prix du Collège.

Mercredi et jeudi derniers, la salle St. Joseph, resplendissante de lumières, voyait la foule se presser dans ses murs pour assister aux exercices variées et tous intelligemment interprétés par les élèves.

Jeudi surtout la vaste salle était trop petite pour contenir la foule des spectateurs. C'est un juste tribut payé à l'institution que le Rév. père Ménard dirige avec autant de désintéressement que de zèle. Il est aidé en cela par des auxiliaires aussi instruits que dévoués; Messieurs Levy Hargis et P. O'Reily, qui n'épargnent ni leurs soins ni leurs peines dans l'accomplissement de leurs devoirs, j'oserai dire de leur mission, car l'éducateur remplit une mission.

L'audition des différents exercices nous a prouvé que l'enseignement était aussi sain que solide et sérieux.

La fanfare du collège nous a surtout paru avoir cette année une excellence et une supériorité que n'avaient point ses devancières et nous félicitons cordialement le professeur O'Reilly du succès obtenu. En somme tous ceux qui ont assisté à ces fêtes de l'enfance ont semblé charmés et heureux de constater une fois de plus que Thibodaux possède un établissement d'enseignement à la hauteur des nécessités modernes et pouvant efficacement préparer ses élèves aux luttes à venir et au grand combat pour l'existence, comme disent les philosophes modernes.

Ce qui nous a aussi beaucoup plu est le soin que l'on paraît attacher à ce que les deux langues modernes les plus importantes y soient enseignées avec le même soin.

C'est certainement un avantage très-grand pour tous ces jeunes gens de pouvoir entrer dans le monde avec la connaissance parfaite de deux langues vivantes ce qui n'a généralement lieu dans d'autres pays que pour les classes élevées et à l'aide de grands sacrifices d'argent.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 28 juillet:

Les habitants qui s'apitoyaient sur les excès de la pluie, il y a trois semaines, se plaignent aujourd'hui de la sécheresse. A la cessation des orages trop fréquents, chacun a naturellement combattu l'herbe qui avait envahi ses champs, et cette opération aurait dû être suivie de pluies pour être de bon effet. La sécheresse, en se maintenant, pourrait faire du tort à la canne qui a été renuée. Les pompes fonctionnent activement tout le long des rives du fleuve.

—Excursion à Chicago par la voie du Mississippi Valley Route le 18 août. Prix du trajet, aller et retour, $12 00. Pour de plus amples renseignements s'adresser à R. F. Reynolds.

La Salsepareille d'Ayer est recommandée par les meilleurs médecins, comme le seul remède infaillible, pour purifier le sang.

Les reins, bien que de petites dimensions, fonctionnent généralement très activement. Leurs sécrétions coulent... des impuretés qui donnent des rhumatismes, la goutte, l'hydropisie si on ne s'en débarrasse pas. Quand ils manquent d'activité, le sang se corrompt et peut causer la mort. Pour leur rendre donc leur état normal, le "Hostetter Stomach Bitters" est souverain, de même qu'il met les organes à l'abri de toutes les maladies qui s'y attaquent le plus souvent, la maladie de Bright, le diabète. Ce même amer active les fonctions de la vessie et empêche les pierres de s'y former, pierres dont l'extraction est dangereuse et douloureuse. Le Hostetter Stomach Bitters guérit la constipation, la dyspepsie, la débilité, les affections du foie, la nervosité et la malaria.

LA STATUE DU PÈRE LACORDAIRE A SORÈZE—L'INAUGURATION—LE DUC DE BROGLIE PRONONCERA L'ÉLOGE DU CÉLÈBRE DOMINICAIN.—C'est le 23 juillet courant—dit la *Gazette de France* du 19—que sera inaugurée, dans la cour d'entrée de l'école de Sorèze, la statue du Père Locordaire.

Drapé dans les plis de sa robe, le Père abritera, sous son manteau, un jeune Sorézien, levant vers le maître un regard interrogateur.

Le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, présidera la cérémonie, à laquelle assisteront les évêques de Cahors, de Pamiers, de Perpignan, et d'autres encore.

Le duc de Broglie prononcera l'éloge du Père, auquel il a succédé à l'Académie française; l'évêque de Montpellier prendra aussi la parole.

Il existait déjà une statue du P. Lacordaire par Bonnassieux, érigée dans l'enceinte du couvent de Flavigny et reproduite dans le parc du collège d'Arcueil, mais cette effigie manquait à Sorèze, où le Père termina ses jours dans l'obscur labeur de l'éducation, sous ce titre modeste de maître d'école, qu'il avait revendiqué avec tant d'éclat et de généreux dévouement, au début de sa carrière publique.

Cette lacune va disparaître, grâce au concours empressé, non seulement des générations qui ont traversé l'Ecole, mais aussi de tous ceux qui reconnaissent, dans le Père Lacordaire, le plus grand orateur sacré du siècle.

La cérémonie du 23 juillet sera donc une fête pour les vrais patriotes, car peu d'hommes ont autant aimé la France que celui dont la voix éloquente disait:

"Quel que soit le traitement que me réserve mon pays, je ne m'en plaindrai pas; j'espérerai en lui jusqu'en mon dernier soupir. Je comprends même ses erreurs, non comme le courtisan qui adore son maître, mais comme l'ami qui sait par quels nœuds le mal s'enchaîne au bien dans le cœur de son ami. Ces sentiments sont trop enracinés en moi pour y périr jamais, et dussé-je n'en pas recueillir le fruit, ils seront jusqu'à la fin mes hôtes et mes consolateurs."

L'ENTREVUE DU TSAR DE RUSSIE ET DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.—OPINION DE DEUX JOURNAUX ALLEMANDS, QUI, SOUVENT, PUISENT LEURS INSPIRATIONS EN HAUT LIEU.—La *Gazette de Cologne* représente la démarche de l'empereur comme une manifestation courtoise et amicale envers le tsar, dont on devra lui savoir gré en Russie, et qui peut constituer un surcroît de garantie pour le maintien de la paix, si elle est ainsi interprétée dans ce pays. Mais là se borne la condescendance de l'Allemagne envers son voisin, à qui elle n'entend rien sacrifier de ses intérêts et de ses projets. C'est dire qu'on ne demandera rien à Saint Pétersbourg pour s'épargner le désagrément d'un refus possible.

D'autre part, la *Gazette de la Croix* reconnaît qu'on est complètement revenu des hautes espérances attachées à l'entrevue des deux monarques. Il n'est plus personne, dit-elle, pour supposer qu'aucune question spéciale y soit résolue, ou qu'il y soit rien changé aux traités existants. On ne compte pas, à Berlin, sur un revirement de la politique orientale de la Russie. Celle-ci ne date pas d'hier; elle est ouvertement poursuivie sans que la paix ait été troublée depuis dix années. De part et d'autre, on ne songe plus à reconstituer l'alliance des trois empereurs; cela importe peu, l'essentiel est de revenir aux principes de non intervention dans les affaires balkaniques, la Russie conservant le droit de chercher à reconquérir pacifiquement la part d'influence qu'elle exerçait en Bulgarie; ce qui signifie que, si la Russie n'a aucun concours à attendre de l'Allemagne, elle n'a pas non plus d'opposition sérieuse à en redouter dans sa marche en Orient.

UNE DÉLÉGATION D'OUVRIERS PARISIENS REÇUE, A SHEEN-HOUSE, ANGLETERRE, PAR LE COMTE DE PARIS—ADRESSE ET RÉPONSE.—M. le comte de Paris a reçu, le 17 juillet, à Sheen-House, une délégation d'ouvriers parisiens, qui lui a été présentée par M. Keller, député de Belfort.

La délégation a remis au prince une Adresse exprimant des plaintes très vives au sujet du régime auquel les Associations sont, actuellement, soumises, et l'espoir que la monarchie assurera aux intérêts des ouvriers les légitimes satisfactions qu'ils réclament, en vain, depuis si longtemps.

M. le comte de Paris a répondu que, si le gouvernement actuel a proposé l'abrogation des prescriptions rigoureuses du Code contre les Associations, il a, par contre, écarté de son projet la garantie nécessaire pour protéger l'ouvrier contre les chefs occultes qui le courbent sous la main de fer d'un despotisme anonyme, c'est-à-dire l'obligation pour toutes les Sociétés de rendre publiquement compte de leur gestion financière.

M. le comte de Paris a ajouté que le gouvernement actuel, qui n'a pu répondre aux avances d'une vieille république amie proposant l'étude des règlements internationaux relatifs aux heures de travail des adultes dans certaines professions, n'est pas assez sûr de lui-même et de son crédit pour aborder, comme le ferait la monarchie, les graves questions économiques et sociales qui intéressent si vivement la France tout entière.

LA NOUVELLE LOI ESPAGNOLE SUR LES ALCOOLS—SON APPLICATION SUIVIE DE TROUBLES VIOLENTS.—L'application de la nouvelle loi sur les alcools a suscité des troubles violents en Espagne.

Lorsque les employés des finances voulurent commencer leurs opérations, précédés de six gendarmes à cheval et de vingt hommes d'infanterie, la foule surexcitée se mit d'abord à les injurier, puis à leur jeter des pierres. Plusieurs agents du fisc ont été blessés.

C'est à peine si l'escorte, bien que renforcée, put regagner les bureaux des finances, où elle dut rester toute la journée.

Les commerçants et industriels de Valence, que la question intéresse, ont tenu une nouvelle réunion. Une délégation s'est rendue auprès du gouverneur et lui a demandé d'ajourner l'application de la loi jusqu'à ce que leurs réclamations aient été transmises au gouvernement.

LES SOCIALISTES ALLEMANDS—ARRESTATIONS A BERLIN ET PRÈS D'ALTONA.—On mande, de Berlin, au *Journal des Débats*:

"Il est certain qu'il y a un mouvement assez accentué dans le parti socialiste, depuis quelques semaines.

"On a arrêté 41 individus, dont 3 femmes, qui affichaient dans les rues de Berlin des placards révolutionnaires: la plupart d'entre eux étaient membres du Comité socialiste occulte."

Il y a quelques jours, les membres du parti socialiste ont tenu une réunion secrète en plein air, près d'Altona. Les lumières qu'on a allumées à la tombée de la nuit ont donné l'éveil à la police, qui est parvenue à arrêter quatre membres de la réunion.

Suisse.

On écrit, de Suisse, 17 juillet, au *Journal des Débats*:

Et nous aussi nous avons nos grands hommes, à qui nous érigeons des statues. Dimanche 15 juillet, le village du Locle inaugurait celle qui vient d'être élevée à Daniel Jeanrichard, le créateur de l'industrie horlogère dans les montagnes neuchâteloises. L'histoire de cet autodidacte est assez curieuse; la voici.

Il vivait au dix-septième siècle et travaillait dans la forge de son père. Un jour,—c'était en 1679, il avait seize ans,—un maquignon, revenant de l'étranger, lui fit voir une montre achetée à Londres et qui s'était dérangée; le jeune forgeron entreprit de la réparer; il y parvint. Enhardi par ce succès, il osa rêver de fabriquer lui-même une montre. Il passa un an à confectionner les outils nécessaires, puis six mois à construire la montre. Les voisins émerveillés lui en commandèrent d'autres. Bientôt, il eut pour principal débouché les couvents et les presbytères de la Franche-Comté. Il enseigna son art à ses frères, puis, plus tard, à ses cinq fils. La maison Jeanrichard fut le premier exemple de ces ateliers en famille, qui ont donné, pendant si longtemps, à notre industrie, ce caractère patriarcal que Jean-Jacques Rousseau a dépeint dans une page charmante de sa *Lettre sur les spectacles*.

L'industrie nouvelle se répandit dans nos hautes vallées, y rayonna même au dehors, jusqu'à Soleure, jusqu'à Besançon. A la mort de l'ancien forgeron, survenue en 1741, on comptait déjà dans les montagnes neuchâteloises près de 500 ouvriers horlogers; aujourd'hui, il s'y fabrique annuellement plus de 5 millions de montres, pour une valeur d'au moins 5 millions de francs, et la consommation des métaux précieux se chiffre par 40 à 50 millions.

Les humbles villages sont restés villages; mais où trouver leurs pareils au monde? Le Locle compte plus de 12,000 habitants, la Chaux-de-Fonds, patrie de Léopold Robert, plus de 25,000, et s'intitule fièrement "le grand village." Ce développement extraordinaire d'industrie, ces cités populeuses au milieu d'arides vallées et sous un ciel inclément, tout cela est dû à l'initiative géniale de Jeanrichard. Il méritait bien la statue de bronze que nous venons d'inaugurer.

Elle est l'œuvre d'un artiste suisse né à Paris, M. Charles Iguel, élève très distingué de Rude. Il a représenté le jeune forgeron debout, près de son enclume, inclinant sa tête pensive sur la montre du maquignon, et tenant de la main droite une pince qu'il va porter sur le frêle mécanisme. L'artiste a marqué avec un grand bonheur d'expression l'instant décisif où le génie de l'horloger s'éveille et d'où sortiront pour sa patrie des siècles de prospérité.

La fête du Locle était la fête de notre industrie nationale: elle a revêtu un éclat particulier; le gouvernement fédéral s'y est fait représenter par deux de ses membres.

Sans entrer dans plus de détails sur cette fête, j'ajoute un trait caractéristique. Au cortège de personnages officiels et d'invités qui a eu lieu d'abord, j'ai vu des adversaires politiques marcher côte à côte, et j'ai remarqué des pasteurs du Locle marchant à côté du curé. Cela m'a fait plaisir.

Italie.

La Chambre des députés a continué, le 18 juillet, la discussion du projet de réformes communales et provinciales. Par 173 voix contre 130, elle a adopté le principe de la représentation proportionnelle des minorités dans les élections administratives.

M. Crispi avait déclaré que le gouvernement resterait neutre.

—La Chambre a voté, le 19 juillet, l'acquisition d'un palais pour l'ambassade d'Italie à Madrid. Un des députés ayant fait observer qu'il serait opportun de prendre une mesure analogue pour l'ambassade de Paris, M. Crispi a répondu que le gouvernement désire que toutes les ambassades italiennes à l'étranger aient des palais convenables et dignes de l'Italie.

M. Cloada a questionné M. Crispi afin de savoir: 1. si depuis les déclarations du président du conseil du 2 et du 12 mai, les chances d'une paix prochaine avec le négus ont augmenté ou diminué; 2. si le gouvernement est en mesure de fournir à la Chambre de nouvelles explications sur les moyens employés pour obtenir une réparation du sultan de Zanzibar.

M. Crispi a répondu que des événements d'une grande importance se sont passés en Abyssinie et ont retardé la possibilité d'un accord entre l'Italie et l'Abyssinie. La mort du fils du négus, la puissance que les derviches acquièrent chaque jour, ont fâcheusement impressionné l'esprit du roi Jean. De nouvelles négociations devront être entamées afin d'arriver à un résultat pratique et honorable.

Quant à l'incident de Zanzibar, M. Crispi a dit que l'Allemagne et l'Angleterre partagent les vues de l'Italie. Il est donc à présumer que ce différend recevra bientôt une solution digne et équitable.

La Chambre a terminé ensuite la discussion de la réforme communale et provinciale et l'ensemble de la loi a été adopté par 201 voix contre 92.

Après ce vote, la session parlementaire a été close. La Chambre ne se réunira de nouveau qu'au mois de novembre.

On lit, dans le *Journal du Havre*:

A signaler, dans la loi municipale nouvelle dont M. Crispi se propose de doter le royaume d'Italie, l'article suivant qui mérite d'être sérieusement médité: "Sont assimilés aux citoyens de l'Etat pour l'exercice du droit mentionné au présent article, les citoyens des autres provinces *géographiquement* italiennes, quand même il leur manquerait la nationalité."

Ce qui veut dire, en bon français, qu'encore bien qu'ils ne fassent point partie des sujets du roi Humbert, les habitants de la Corse et de Nice sont bel et bien considérés, de par cette loi municipale, comme citoyens italiens. Il en est ainsi, du reste, des habitants de Trieste et de la côte adriatique.

LA QUESTION DU MAINTIEN DES PRIMES SUR LES SUCRES, EN EUROPE.—PRÉSENCE DU BARON DE WORMS A BERLIN.—VOTE DU SÉNAT DE FRANCE.—Le baron de Worms est arrivé, récemment, d'Angleterre, à Berlin, pour conférer avec les cercles intéressés au sujet de la question du maintien des primes sur les sucres.

Un publiciste semi-officiel de Berlin fait remarquer que la position du gouvernement allemand est quelque peu embarrassante: d'une part, il lui faut sauvegarder les intérêts d'une industrie dont l'importance est capitale; de l'autre, il ne doit rien négliger pour éviter tout ce qui pourrait entraver la vente du sucre allemand, soit sur ses marchés naturels, soit sur l'indispensable marché de Londres. Pour voir à quel point la position des Allemands sur ce marché pourrait devenir périlleuse, il suffit de se rappeler que de formidables concurrents se sont déclarés prêts à adhérer à la convention sur les sucres.

Cette circonstance, jointe aux importantes considérations exposées plus haut, devra, dans l'opinion du publiciste allemand, exercer une influence puissante sur les résolutions du gouvernement.

Le Sénat de France a voté les articles de la loi modifiant la législation des sucres.

La prime accordée aux fabricants sur les bonis, qui étaient de cinquante francs, se trouve réduite à quarante francs.

C'est le troisième changement introduit à la loi du 29 juillet 1884, qui a organisé en France le système de l'impôt sur la betterave. Cette loi avait relevé de quarante à cinquante francs par 100 kilogrammes le droit fiscal sur le sucre, et déclaré exemptes de droits les plus-values obtenues par les fabricants au-dessus des rendements légaux.

CONSTRUCTION D'UNE LOCOMOTIVE EN SEIZE HEURES CINQUANTE-CINQ MINUTES.—La *Baldwin-locomotiv-fabrik* vient de construire une locomotive en 16 heures 55 minutes. Ce résultat miraculeux a été atteint à la suite d'un pari dont l'enjeu était de 100,000 dollars (500,000 fr.)

La moitié de la somme a été donnée aux ouvriers qui ont construit la locomotive.

SAINT-SIÈGE—LE PAPE QUITTERA-T-IL ROME?—L'agence Havas a annoncé, le 19 juillet, que, dans une conversation particulière, le Pape avait démenti, d'une façon formelle, le bruit d'après lequel il aurait l'intention de quitter Rome.

D'autre part, l'*Osservatore romano*, organe officieux du Saint-Siège, publie un article dans lequel il discute la question du départ du Pape—départ dont il admet la possibilité. Il conclut de l'émotion causée par ce bruit, que l'opinion générale est que la position du Pape à Rome devient, chaque jour, plus intolérable. Il ajoute qu'autrefois les feuilles libérales respectaient la personne du Pape, tandis qu'aujourd'hui elles parlent de Léon XIII avec une irrévérence qui s'accentue chaque jour.

UN CAS TRÈS CURIEUX DE VÉGÉTATION—On signale, de Vienne, (Autriche) un cas très curieux de végétation.

A Ogghau (Autriche) se trouve un pied de vigne qui, par sa croissance extraordinaire et la grande quantité de raisins qu'elle porte, peut être regardée comme un vrai phénomène.

Elle a plus de 600 grappes, et pour appuyer les rejetons, dont un seul soutient 50 grappes on a employé 28 supports.

Le propriétaire de ce magnifique spécimen espère voir arriver, avec beaucoup de soins, tous ces fruits à parfaite maturité.

Dans le voisinage, se trouve deux autres pieds de vigne appartenant au même propriétaire, dont chacun porte plus de 100 grappes.

INAUGURATION D'UN MONUMENT FUNÉRAIRE ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE SOLDATS FRANÇAIS.—On a inauguré, dernièrement, le monument funéraire élevé à la mémoire des 10,000 soldats français morts dans les ambulances de Varna, pendant la guerre de Crimée.

Le gouvernement français était représenté par le colonel Caffarel, attaché militaire d'ambassade à Constantinople.

Lord Byron a prononcé un éloquent discours.

M. de Montebello, ambassadeur de France, a fait restaurer le cimetière où reposent les 3,000 Français morts pendant la guerre.

SHIFF—Décédé hier, mercredi, 2 août 1888, à 6 1/2 heures du matin ARTHUR SHIFF, âgé de 65 ans, natif de cette ville. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu de sa dernière résidence No 126 rue Royale, aujourd'hui, jeudi, à 2 1/2 heures précises de l'après midi.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins des Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Heidsieck & Cie, Whiskies célèbres de Cuba... 10 déc—1an

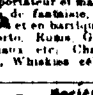
Société de bienfaisance et d'assistance mutuelle des Lafitiers.—Les officiers et membres sont priés d'assister au meeting spécial qui aura lieu AUJOURD'HUI VENDREDI 3 août 1888 ... Affaires très importantes.
P. PUYSSEGUR, Président.
P. CAZAUX, Secrétaire. 2 août—1f

Kentucky Military Institute,
Près de Frankfort, Kentucky.
La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi, 10 septembre 1888 et fermera Mercredi, le 12 juin 1889.
Pour informations s'adresser à H F BOYD Surintendant,
28 juil—3m Farmdale P. O. Ky.

Changement de local.
Changement de local.
ELKIN & Cie.,
100.....Rue du Canal.....100
Devant changer de local, nous offrons notre grand et complet assortiment de
Tapis, Nattes
ET TOILES CIREES
aux prix les plus réduits.
Les personnes voulant cet avantage de la modicité de ces prix, et désireuses d'examiner nos marchandises, sont invitées à le faire dans les quelques semaines qui suivront.
12 sept

Avis de Société.—J'ai ce jour pris mon fils WM GRUNEWALD et mon gendre, JOSEPH PLANNER, comme associés dans mes affaires. La raison sociale sera à l'avenir LOUIS GRUNEWALD & CIE. Je remercie mes clients et amis pour leurs faveurs dans le passé et espère qu'ils voudront bien les continuer pour la nouvelle raison sociale.
LOUIS GRUNEWALD & CIE.
Magasin de Musique, 18 rue Baronne et 127 rue du Canal. 31 juil—7?

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1888.
Liste de publication.

Barbezat Jean Eliza	Feuillerat Jean Marie
Belbèze Etienne	Fries Lili A
Beneor Benoît	Jardillier
Berné François	Lagus Jean Marie
Bloch Aron	Lalanne Jean
Bordenave Paul	Lamaroe Pierre
Braconnat Louis Félix	Larroux Vve
Braquet Marie Anne	Lauboeuf
Buissière Vve	Lefèvre Félix
Charmes Françoise	Mattei Pietro
Chaudet les époux	Montilhot Pierre Laurent
Chauss les époux	Nargassans Jean
Coîné Eugénie	Noël Oscar Bélisaire
Crottes Martial	Plautrou Pascal
Devilleneuve Henri	Poujade Henri
Duffard Lezin Bernard	Retourret Marie
Dassin Laurent	Ribet Vve
Dupont Pierre Benjamin	Royère Pierre
Etienne Prosper	Sarzeaud Martin
Gailliard Ferdinand	Seux Jean et son fils
Georgel Charles	Sewell
Genoulas Jeanne	Toulet Bernard
Godin Jules Aug Léon	Wilhelm Marx
Galliat Henri	Ziegler Joseph

LETTRES.

Delbruck Georges	Poisson Charles
Foudriat doct.-médecin	Révoil Georges
Gailliard Alphonse	Vittu
Lombard Alphonse	Zele Eugène

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er août 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
31 mai—1 an

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184?
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1850.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. B. LYMAN...Président
J. H. OGLESBY...Vice-Président
CHAS. E. RICE...Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Geo. W. Sentell, C. Marionneaux, J. J. Reiss, Lucien Dolery, E. F. W. Bachman, Joseph Kohn, James T. Redd, Chas M. Whitney, J. H. Oglesby, W. B. Lyman, Charles H. Dolbee, S. O. Coates, Charles Newman, M. Gillis, Chas. A. Rice, D. B. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
16 juil 88—1an

40 sous
Pantoufles légères pour dames.
50c, 75 sous
Pantoufles légères pour dames.
85 sous
Bottes à boutons bien finies, fillettes.
75 sous, $1.00
Pantoufles ouvragées pour messieurs.
$1.25
Souliers bas cousus, pour messieurs.
$2.00
Chaussures cousues, pour messieurs.
$2.50 à $3.00
Belles bottes Fines pour dames.
—IMMENCE ASSORTIMENT DE—
Chaussures en tous genres pour garçons.
Grande variété de Chaussures pour hommes.
Maison ouverte le samedi jusqu'à 10 heures du soir.
L'ÉTOILE ROUGE,
Coin Canal et Passage de la Bourse,
3 mars—6 m—cam dim jeu

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.
LEON GODCHAUX.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS,
VÊTEMENTS SUR MESURE,
CHEMISERIE, CHAPELLERIE,
BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
29 déc—1 an dim mer ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman. RODOLPH WOASTE, A. DELVAILLE. JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN. Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW. Assistant Secrétaire.
12 nov '87—1an

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE
D'ASSURANCES
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTZ, H. GALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS. F. SCHMIDT, THEO. BRIERRE, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an

American Homestead Company
de la Nlle-Orléans.
Organisée en 1883.
Capital autorisé...$3,000,000
Capital souscrit...$684,600
Capital payé...$200,320
Cette compagnie, dont il n'existe qu'une seule plus ancienne dans cette ville, est établie sur les bases les plus solides et les plus conservatrices, et offre aux emprunteurs des avantages tout particuliers.
Les personnes désirant souscrire à la série D qui vient d'être ouverte, peuvent se procurer des applications en blanc en s'adressant à un officier ou à un membre quelconque de la Compagnie.
Officiers depuis l'organisation:
ERNEST MILTENBERGER, Président, 54 Camp.
DR. F. FORMENTO, Vice Président, 1 Baronne.
WM FRANTZ, Trésorier, 53 Royale.
E. O. DUCROS, Secrétaire, Chambre 15, City Hall.
21 juil—1m

Etat de Situation Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le 31 juillet 1888.

ACTIF.

Immeubles	$207,305 19	
Bons et actions	61,638 64	
Dette suspendue, évaluée	61,937 90	
Prêts et escomptes	128,809 02	$459,690 75
Prêts sur demande	23,622 74	
Echange	29,188 67	
Chèques du Comptoir d'échange	40,948 90	
Monnaie courante et espèces	117,045 57	210,805 88
		$670,496 63

PASSIF.

Fonds capital	$380,166 67	
Profits indivis	18,894 45	399,061 12
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et banquiers	48,649 25	
Dû aux déposants	222,473 26	271,425 51
		$670,496 63

Je déclare solennellement, sous serment, que l'exposé qui précède est vrai, selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment et signé par devant moi, ce 31me jour de juillet 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er août—1f

P. KROLL, EUG. BRAQUET.
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249......Rue Royale......249
Téléphone 710. 4juil 1an

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald
& Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.
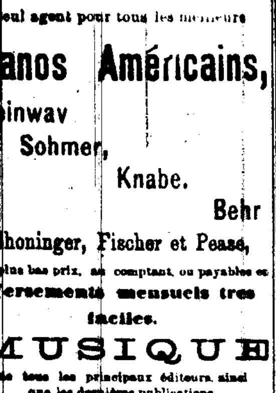
Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway
Sohmer,
Knabe.
Behr
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD, NLLE-ORLEANS.
1er oct87—1an

Philip Werlein,
135...RUE DU CANAL...135
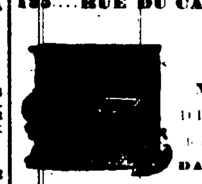
LE MAGASIN DE PIANOS le meilleur marché DANS LE SUD.
$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.
Grandes Réductions.
Les meilleurs bargains qu'on ait donnés jusqu'ici s'offrent maintenant.
VENEZ ET EXAMINEZ.
18 déc—

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO...Président
D. FATJO...Vice-Président
J. B. TOURNÉ...Caissier
Dépôts reçus et [illegible]
30 mai—6 mois

ASSURANCES.

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 96
Sur risques de marine		3,756 92
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$119 853 81	
Sur risques de marine	7,190 67	
Sur risques de rivière	156 63	
Total des pertes payées	$127 200 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,936 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	1 000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$60 695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34 000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$34,753 64
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10 000 Bons des Etats Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134 310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans dont $2,100 sont des Drawn bonds	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,095 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 00
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX Jr, Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m

21me Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie		$183,534 79
Primes sur mers		3,229 87
Primes sur rivières		1,189 34
Totales primes		$187,954 00
A ajouter: Risques non acquises de 1886		37 801 16
Total		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33 077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12,224 12	20,853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
Total		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84,47[illegible]	
Sur primes de mers	3,13[illegible]	
Sur primes de rivières	1,756 17	
	$89,372 81	
Compte de réassurance	34,630 77	
Primes retournées et commissions	43,585 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	8,923 77	
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$37 146 53	
Pertes non payées	12,648 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10 000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50	$89,162 50

ACTIF

Billets reçus pour primes	65 00
Primes en collection	36,959 32
Prêts sur nantissements	9,840 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et bons à primes de ville	99,315 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse, 11 rue du Camp, et autres propriétés foncières	69,619 34
Meubles et installation	3,367 75
En caisse et en banque	32,615 50
	$279,162 54

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment par devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887 pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, HERM. CURTIUS, J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES, J. HASSINGER, J. E. MERILH, P. W. DIELMAN, JOHN THORN, J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD, GEO. H. BRAUGHN, A. G. RICKS, FRANK VATTER, W. W. HUCK, C. H. FISCHER.
15 jan—1m

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoman
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 4 oct—1an

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon. 27 fév 88—1an PP.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS.
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
27 RUE DECATUR.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 2 AOUT—CLASSE No 2[illegible]
Tirage de 4 heures P. M.

61	23	64	40	16	39	1	52	50	6	65	15	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 2 août 1888—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
ALEX. HARRIS,
D. A. WILSON.
Commissaires.
☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus de tout temps dans toutes les gazettes.

AMUSEMENTS.

Saison 1888.
Washington Hotel, à Milneburg.
Pour les bains de famille il n'y a pas de meilleur endroit; le chemin du Fort Espagnol est en bon état pour les voitures. Le dernier train laisse Milneburg à 10 1/2 heures P. M.
JOHN TRISCONI.
17 juil—17 au 2 août

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 oct—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES.
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

FAITES VOTRE
GLACE VOUS-MÊME
au moyen des
GLACIÈRES HELPY
Brevetées et récompensées aux Expositions.
Produisant un bloc de glace massif en quelques minutes par une simple opération ou la crème à la glace, (ice cream) et les carafes frappées, etc.
RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.
Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.
L. DERMIGNY & CIE.,
126 West 25th Str. NEW YORK.
Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.
ON DEMANDE DES AGENTS.

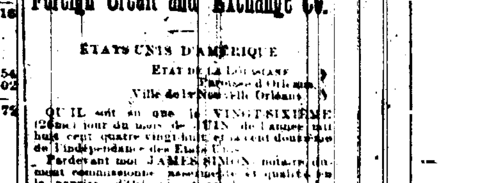

Expédié franco ... Canada et Mexique sur paiement d'avance.

CHARTE
—DE LA—
Foreign Credit and Exchange Co.

ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
Etat de la Louisiane
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.

QU'IL soit su que le VINGT-SIXIÈME (26me) jour du mois de JUIN de l'année mil huit cent quatre vingt-huit et la cent douzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

Pardevant moi JAMES SIMON, notaire dûment commissionné, assermenté et qualifié en la paroisse d'Orléans, et en la présence des témoins ci-après nommés ayant signé, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms sont apposés à cet acte, lesquelles personnes m'ont déclaré que, se conformant aux dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane, elles ont fondé une corporation en vertu des stipulations et des règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera FOREIGN CREDIT AND EXCHANGE COMPANY. Elle aura le privilège de succession, en vertu de son titre d'incorporation pendant une durée de vingt-neuf années à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute avant par un vote des deux tiers de ses membres, à une assemblée spéciale convoquée dans ce but, après trente jours d'avis dans un journal publié en la ville de la Nouvelle Orléans, et un avis spécial écrit à l'adresse de chacun des actionnaires. Son principal domicile est établi en la ville de la Nouvelle Orléans, mais elle aura le droit d'en établir un additionnel en la ville de Mexico.

ARTICLE II.

L'objet et les fins de cette corporation sont déclarés être l'encouragement des travaux publics et particuliers et le concours au développement et à l'avancement des [illegible], concessions, bénéfices ou privilèges que [illegible] dans la République du Mexique des [illegible] [illegible] sous l'empire des lois du Mexique ou des divers Etats des Etats-Unis d'Amérique. Pour l'accomplissement de ses fins, cette corporation sera revêtue du pouvoir d'acheter et d'acquérir toute la propriété nécessaire, foncière et personnelle, d'acquérir de [illegible] ou d'acheter du gouvernement mexicain [illegible] représentants toutes les concessions publiques, tous les privilèges, franchises, contrats et bénéfices et d'assumer les obligations et de se conformer à toutes les dispositions contenues dans les dits contrats, concessions, privilèges, franchises et bénéfices, de les louer, sous-louer et hypothéquer ainsi que tous les biens que les lois de la République du Mexique ou de celle des Etats-Unis permettent de louer, sous-louer ou hypothéquer. Elle pourra aussi émettre des obligations garanties par de telles hypothèques, de faire des prêts et crédits, de négocier la vente des obligations ou d'autres biens.

ARTICLE III.

Le fonds-capital de cette corporation sera de CENT VINGT MILLE PIASTRES ($120,000) divisé en deux cent quarante actions de cinq cents piastres chacune. Le fonds capital sera payé comme l'indiquera le Conseil de Direction. La Compagnie commencera ses opérations dès que soixante mille piastres du capital auront été souscrites. A toutes les élections chaque action aura droit à un vote, vote qui pourra donner l'actionnaire ou fondé de pouvoirs.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de cette compagnie sont investis dans un Board de Directeurs de cinq personnes, actionnaires, qui seront élus annuellement le premier lundi de Mai de chaque année, qui auront le pouvoir de faire tous les règlements nécessaires pour le gouvernement et la conduite de la compagnie, et de ses affaires, et diriger celle-ci, et de nommer tous les officiers subordonnés et agents et de fixer leurs appointements. Ils nommeront un de leurs membres Président et un Vice-Président et éliront un Secrétaire et un Trésorier, qui n'ont pas besoin d'être membre du Board, dont les devoirs et pouvoirs seront fixés par le Board dans leurs règlements et à l'un d'eux indistinctement on pourra servir les notices légales. Ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qu'ils auront qualifié.

Attilius Bassetti, Edgar H. Bronson, John G. Byrd, Henry Maspero et Louis P. Rice constitueront le premier Board de Directeurs, qui restera en fonctions jusqu'au premier lundi de juillet 1889. En cas de mort, de démission et d'incapacité d'action d'un des directeurs pendant son terme d'office, la vacance sera remplie par les autres membres du board.

ARTICLE V.

A l'expiration de cette charte ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées et son actif distribué par deux commissaires qui seront élus à une séance spéciale des actionnaires, convoquée après trente jours d'avis public et spécial, ainsi qu'il est spécifié ci-dessus.

ARTICLE VI.

Le président peut, à sa discrétion, et devra, sur la demande écrite de trois actionnaires représentant au moins vingt actions de stock, appeler des séances spéciales des actionnaires. A toutes les séances des actionnaires la majorité du fonds-capital devra être présentée en personne ou par proxy pour constituer un quorum.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera responsable pour des contrats ou fautes de cette corporation pour aucune autre somme que la balance due à la compagnie sur les actions qu'il possède, aucune simple informalité dans l'organisation n'aura l'effet de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au delà du montant de son stock, mais si un souscripteur quelconque ne payait pas sa souscription au stock conformément à la résolution du Board de Directeurs ainsi qu'il a été prévu dans l'Article III de cette charte, il aura le fait, après cinq jours d'avis écrit, le montant déjà payé à la compagnie, et le Board de Directeurs pourra à son option offrir en vente son intérêt, ainsi que le reste du délinquant ou le capital de la compagnie et le montant ainsi payé par les dits actionnaires sera forfait au bénéfice des autres actionnaires.

Fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle Orléans, Lue le jour et la date qui ont précédé deux en cela a été écrit, en présence de Walter J. Marton et John Francis [illegible], témoins compétents, qui y ont apposé leurs noms avec les dites parties et moi le notaire.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation du Foreign Credit & Exchange Co. ci-dessus mentionné, a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau, dans le livre [illegible] folio [illegible].
Nouvelle Orléans, 27 juin 1888.
Signé GEO. GUINAULT, Recorder des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie par ceci, que la copie ci-dessus est une copie exacte de l'acte pris [illegible] qui est en mon bureau, et le certificat du Recorder des Hypothèques.
JAS. SIMEON, Notaire Public.
28 juin—5f en 30 jours